PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

A la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue au Centre communautaire, 15 rue du Campagnard, lundi le 28 octobre 2024 à 19h00.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et monsieur Pascal D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

*** Messieurs Deave D'Astous et Germain Therriault sont absents.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 185-2024 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU' UNE séance extraordinaire a été convoquée par le maire;

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h00. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 186-2024 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QU' il est constaté que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par la loi, à tous les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation est accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION 187-2024 AVENANT AU CONTRAT OCTROYÉ À LA FIRME D'INGÉNIEURS STANTEC

ATTENDU QUE la résolution 117-2024 octroyait le mandat pour la surveillance des travaux – réfection du rang 5 ouest à la firme d'ingénieurs Stantec;

ATTENDU QUE les travaux ont requis la présence d'un technicien senior pour une période plus importante que celle prévu initialement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 260-2020 relatif à la gestion contractuelle, adopté en novembre 2020, permet la passation de contrats de gré à gré, jusqu'au seuil maximum de 133,800$ décrété par le MAMH, depuis décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'avenant de Stantec au montant de **11 620$ excluant les taxes** ce qui portera le montant total du contrat octroyé à 94 455$ excluant les taxes.

RÉSOLUTION 188-2024 OCTROI D'UN MANDAT EN SURVEILLANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

ATTENDU QUE des travaux de remplacement d'un ponceau situé dans le rang 5 est sont sur le point d'être réalisés;

ATTENDU QU' un mandat en ingénierie des sols et des matériaux ainsi qu'une surveillance et contrôle de la qualité des matériaux sont requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à LER au montant de **8 316$ excluant les taxes.**

RÉSOLUTION 189-2024 EMPRUNT TEMPORAIRE – TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE selon le Code Municipal au chapitre IV – DES EMPRUNTS TEMPORAIRES, à l'article 1093, il est stipulé que :

> **ART. 1093** Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'in de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine.

CONSIDÉRANT QUE des travaux admissibles à la Programmation TECQ 2024-2028 seront réalisés en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera en attente des montants à recevoir après la réalisation des travaux car le remboursement de la TECQ se fait seulement une fois par année;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire un emprunt temporaire auprès de Desjardins afin d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les intérêts seront payés sur les déboursés réels effectués sur demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser un emprunt temporaire auprès de Desjardins **au montant de 587 830$.** De plus, le conseil autorise le maire, monsieur Claude Viel et la directrice générale, madame Annie Fournier, à signer le contrat de prêt.

RÉSOLUTION 190-2024 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **2 990$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler les postes de dépenses déficitaires suivants :

02 32000 141	2 000$	02 32000 200	300$	02 32000 455	60$
02 33000 455	30$	02 45210 525	600$		

RÉSOLUTION 191-2024 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité à 19h20.

Je, Claude Viel, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

_____ _____

Claude Viel, maire

Annie Fournier,
Directrice générale, greffière trésorière